



DIRECTION DE LA SÉANCE

Le 15 octobre 2020

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU JEUDI 22 OCTOBRE 2020

Lors de sa séance du jeudi 15 octobre, le Sénat a décidé de retirer de l'ordre du jour du jeudi 22 octobre, l'examen, sous réserve de leur dépôt, des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi prorogeant le régime transitoire institué à la sortie de l'état d'urgence sanitaire ou la nouvelle lecture de ce texte.

En conséquence, l'ordre du jour de la séance du jeudi 22 octobre s'établit comme suit :

SEMAINE DE CONTRÔLE

Jeudi 22 octobre 2020

De 14 h 30 à 18 h 30

(Ordre du jour réservé au groupe UC)

- Proposition de loi pour la mise en place d'une **certification de cybersécurité des plateformes numériques** destinée au **grand public**, présentée par M. Laurent LAFON (texte de la commission, n° 39, 2020-2021)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 19 octobre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 21 octobre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 21 octobre à 15 heures

- Proposition de loi visant à **réformer** la **procédure** d'**octroi** de la **dotation** d'**équipement** des **territoires ruraux**, présentée par M. Hervé MAUREY (texte de la commission, n° 36, 2020-2021)

Ce texte a été envoyé à la commission des finances.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 19 octobre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 21 octobre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 21 octobre à 15 heures